

COOPERATION DECENTRALISEE

Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes des réfugiés syriens

EXPOSE DES MOTIFS

Au printemps 2011, dans le sillon des révolutions arabes, le peuple syrien est descendu dans la rue pour manifester contre le régime arbitraire et policier de Bachar El-Assad. Refusant de quitter le pouvoir, le président syrien mène depuis une très dure répression contre la rébellion, divisée en de nombreuses factions, elles même parfois responsables d'exactions contre les civils.

Ce contexte de guerre civile enfonce la population syrienne dans une situation humanitaire dramatique qui se dégrade de jour en jour. Une grande partie des infrastructures sont détruites, la population souffre de la faim, du froid et du manque de soins. Plus de deux millions de syriens se sont réfugiés dans les pays limitrophes (Liban, Turquie, Jordanie, Irak) ou en Europe. Pour l'instant le Liban est le pays d'accueil le plus important avec plus de 60 000 réfugiés syriens, qui s'ajoutent aux réfugiés palestiniens déjà présents depuis des décennies.

A Ivry, un Comité de secours à la population syrienne a vu le jour et tente de sensibiliser les ivryens aux enjeux complexes de ce conflit. Ce comité a sollicité la Mairie afin qu'une aide soit accordée aux victimes de la guerre.

Pour l'instant quasiment aucune Organisation Non Gouvernementale (ONG) internationale sérieuse, indépendante et laïque est en mesure d'intervenir directement en Syrie et les acteurs locaux n'offrent que peu de lisibilité. Toutefois, certaines ONG assurent une aide directe aux réfugiés. Ainsi le Secours populaire français gère, via son partenaire libanais DPNA (Development for People and Nature Association) des distributions de denrées alimentaires et de produits de première nécessité dans un camp de réfugiés du sud Liban. Avec 1 000 € le SPF peut apporter une aide à 20 familles, soit 100 personnes, pendant un mois.

Face à cette crise humanitaire, notre responsabilité est de manifester nos valeurs de solidarité et de culture de paix en participant à l'aide aux victimes du conflit syrien.

C'est pourquoi, je vous demande d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Secours populaire français pour l'aide aux réfugiés syriens du sud Liban, sous réserve du vote des crédits par le Conseil municipal.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

COOPERATION DECENTRALISEE

Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes des réfugiés syriens

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que depuis la révolution syrienne 2011, la guerre civile crée une situation humanitaire catastrophique et pousse de nombreux syriens à s'exiler,

considérant que le Comité ivyren de secours à la population syrienne a sollicité la Commune pour un soutien aux victimes du conflit,

considérant que la Municipalité a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des populations en grande difficulté, notamment en apportant un soutien aux initiatives humanitaires,

considérant que le Secours populaire français assure une aide directe aux réfugiés via son partenaire libanais DPNA ((Development for People and Nature Association),

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2000 € au Secours populaire français pour l'aide aux réfugiés syriens du Sud Liban.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 31 JANVIER 2014